

## **DELIBERATION N° 55**

<p align="center"><b>Renouvellement de la convention avec le Foyer Duquesne "prévenance sociale et médiation"</b></p>
---

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Effectif légal : 39*

*Nombre de conseillers en exercice : 39*

*Nombre de présents : 31*

*Nombre de votants : 39*

#### **LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE SEIZE**

Le conseil municipal de la Ville de Dieppe s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation du maire en date du 24 mars 2016 et sous la présidence de Monsieur Sébastien Jumel, Maire.

**Sont présents** : M. JUMEL Sébastien, M. LANGLOIS Nicolas, Mme RIDEL Patricia, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, M. WEISZ Frédéric, Mme BUICHE Marie-Luce, M. ELOY Frédéric (de la question n°8 à la question n°62), Mme AUDIGOU Sabine, M. LECANU Lucien, M. LEFEBVRE François, Mme GAILLARD Marie-Catherine, Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel, Mme ROUSSEL Annette, M. PATRIX Dominique, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, Mme PARESY Nathalie, Mme LETEISSIER Véronique, M. BUSSY Florent, Mme BUQUET Estelle, M. PAJOT Mickaël, Mme QUESNEL Alice, Mme ANGER Elodie, M. PETIT Michel, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean (de la question n°1 à la question n°27), M. BREBION Bernard, Mme JEANVOINE Sandra, M PESTRINAUX Gérard, Mme LEVASSEUR Virginie.

**Sont absents et excusés** : M. ELOY Frédéric (de la question n°1 à la question n°7), M. DESMAREST Luc, M. BEGOS Yves, M. CAREL Patrick, Mme BOUVIER LAFOSSE Isabelle, Mme CLAPISSON Paquita, Mme THETIOT Danièle, Mme ORTILLON Ghislaine, M. BAZIN Jean (de la question n°28 à la question n°62).

**Pouvoirs ont été donnés par** : M. DESMAREST Luc à M. LANGLOIS Nicolas, M. BEGOS Yves à Mme RIDEL Patricia, M. CAREL Patrick à M. LECANU Lucien, Mme BOUVIER-LAFOSSE Isabelle à Mme AUDIGOU Sabine, Mme CLAPISSON Paquita à Mme BUICHE Marie-Luce, Mme THETIOT Danièle à Mme LEVASSEUR Virginie, Mme ORTILLON Ghislaine à M. GAUTIER André, M. BAZIN Jean à Mme OUVRY Annie (de la question n°28 à la question n°62).

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

**Secrétaire de séance : Mme ANGER Elodie**

.../...

**Rapporteur : M. Frédéric ELOY**

La convention « prévenance sociale et médiation », approuvée par le conseil municipal le 4 juillet 2013, est arrivée à échéance le 31 décembre 2015. Au regard de l'évaluation de l'action, la Ville de Dieppe et l'association Foyer Duquesne souhaitent poursuivre ce partenariat. La convention rappelle notamment les objectifs du projet pluriannuel, les moyens qui seront attribués à l'association pour sa réalisation et les modalités de suivi.

Ce partenariat est complémentaire de la convention tripartite « prévention spécialisée » liant la Ville, le Foyer Duquesne et le Conseil Départemental. Dans ce cadre, les attentes du Département sont en effet centrées sur les moins de 18 ans (tranche d'âge de l'Aide Sociale à l'Enfance), le travail de rue et l'accompagnement individuel.

Par la présente convention, la Ville reconnaît à l'association un rôle essentiel dans le développement d'activités et de services répondant aux besoins de la population et l'encourage en particulier dans la mise en place d'actions et d'accompagnement des jeunes les plus fragiles de notre territoire.

La Ville soutient l'action du Foyer Duquesne prioritairement auprès des jeunes âgés de plus de 18 ans au regard de la complémentarité avec la tranche d'âge retenue par le Département au titre de la prévention spécialisée et des besoins du territoire. Des actions d'insertion sont en effet nécessaires pour un grand nombre de jeunes cumulant des difficultés (qualification, santé, logement...). Disposant de compétences particulières et s'appuyant sur des méthodes d'intervention propres, les éducateurs spécialisés proposent une intervention adaptée aux situations. L'accompagnement individuel et les actions collectives constituent les modalités d'intervention de l'action « prévenance sociale et médiation ».

**Vu :**

- la délibération n° 40 du conseil municipal du 4 juillet 2013,
- la convention n° 13-296 du 30 août 2013,
- les rapports d'activités et le projet d'intervention du Foyer Duquesne.

**Considérant :**

- les besoins d'accompagnement de la population et plus particulièrement des jeunes de notre territoire,
- la nécessité de fixer au moyen d'une convention les modalités de partenariat liant la Ville et le Foyer Duquesne.
- l'avis de la commission n° 2 du 22 mars 2016

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire :**

- **à signer la convention de partenariat « Prévenance sociale et médiation » avec l'association Foyer Duquesne pour la période 2016-2019,**
- **à verser à ce titre une subvention de 90 000 € à la dite association.**

***Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.***

Acte certifié exécutoire en  
application  
de la loi du 2 mars 1982 modifiée  
Réception en Sous-Préfecture :

Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Maire de la Ville de Dieppe,  
Sébastien Jumel

**Publication :**

**Notification :**

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire